

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 712**8 mai 2002****SOMMAIRE**

Alena Invest, Sicav, Luxembourg	34160	Falcon Oil Holding S.A., Luxembourg	34159
Areco Holding S.A., Luxembourg	34149	Faune Holding S.A., Luxembourg	34156
Asian Capital Holdings Fund, Luxembourg	34148	Fim Group Assets L1, Sicav, Luxembourg	34174
Assurgest S.A., Dudelange	34130	Finagro S.A., Luxembourg	34150
Assurgest S.A., Dudelange	34130	Finanzpress Holding S.A., Luxembourg	34175
Austrian Financial and Futures Trust, Luxembourg	34173	Finholding S.A., Luxembourg	34154
AVR Partners S.A.H., Luxembourg	34162	G & P Sicav, Luxembourg-Strassen	34151
Avanco S.A., Luxembourg	34155	Gemmy Holding S.A., Luxembourg	34171
audioLUX S.A., Luxembourg	34154	Green European Venture Capital S.A., Luxembourg	34174
Capital International Fund, Sicav, Luxembourg	34163	Holdor S.A.H., Luxembourg	34166
Car Acoustique, S.à r.l., Strassen	34148	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	34161
Car Business S.A., Luxembourg	34165	HPM Invest Sicav, Luxembourg-Strassen	34153
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	34152	Hydrosol S.A.H., Luxembourg	34172
Catering Invest Corporation S.A., Luxembourg	34165	ICN Russian Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	34139
Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	34171	Immo-Euro S.A., Luxembourg	34167
CDC International Fund, Sicav, Luxembourg	34172	Immodolux S.A.H., Luxembourg	34149
CELIFF Management Corporation S.A.H., Luxembourg	34135	Interlampe, S.à r.l., Strassen	34143
Chasselas Investments S.A., Luxembourg	34168	Interlex S.A.H., Luxembourg	34158
Chemifim International S.A., Luxembourg	34158	International Fashion Factors, S.à r.l., Luxembourg	34143
Cofinex S.A.H., Luxembourg	34175	International Planning Institute Holding S.A., Luxembourg	34176
Colbec, S.à r.l., Mertert	34146	Jadis International S.A., Luxembourg	34169
Comont Holding S.A., Luxembourg	34157	Kamen S.A.H., Luxembourg	34150
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg	34175	Karlix S.A., Luxembourg	34167
CPR Universe, Sicav, Luxembourg	34151	Kielec S.A., Luxembourg	34136
Déco Color, S.à r.l., Mondercange	34145	Kielec S.A., Luxembourg	34138
Déco Plâtre, S.à r.l., Mondercange	34144	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	34158
Deutsche Wohnen AG, Eschborn	34149	L.T.T. Holding S.A., Luxembourg	34167
Ecology Development Finance Company S.A.H., Luxembourg	34169	Lapperre S.A., Esch-sur-Alzette	34146
EDM International, Sicav, Luxembourg	34151	Lapperre S.A., Esch-sur-Alzette	34146
Electro Service Betti, S.à r.l., Kayl	34144	Lareneinvest Holding S.A., Luxembourg	34174
Eosint S.A., Luxembourg	34145	Lineapiu International S.A., Luxembourg	34168
Ergo Equilibrium Investment Fund Sicav, Luxembourg	34131	Lux International Finance S.A.H., Luxembourg	34150
Ergo Portfolio Advisory S.A., Luxembourg	34133	Luxempart S.A., Luxembourg	34159
European Fashion Group S.A.H., Luxembourg	34157	Luxicav Conseil S.A.H., Luxembourg	34144
Expertise Sicav, Luxembourg-Strassen	34152	MC Premium, Sicav, Luxembourg	34169
		Millicom International Cellular S.A., Bertrange	34161
		MMC, Main Market Company, S.à r.l., Luxembourg	

bourg	34143	Soluparfi I S.A., Luxembourg	34167
Montroc S.A.H., Luxembourg	34172	Sorephar S.A.H., Luxembourg	34170
MPC Competence Sicav, Luxembourg-Strassen ..	34153	Spin S.A., Luxembourg	34146
Myville S.A., Luxembourg	34176	Spin S.A., Luxembourg	34147
Olrac Holding S.A., Luxembourg	34166	Spin S.A., Luxembourg	34147
Orest Investissements S.A., Luxembourg	34158	Stonehenge S.A., Luxembourg	34154
Parsifal S.A., Luxembourg	34148	Sunday Morning S.A., Luxembourg	34165
Peintures et Décors Meyers Claude, Larochette..	34138	Sunlite Holding S.A., Luxembourg	34156
Phitex S.A.H., Luxembourg	34173	Talenta Luxembourg Holding S.A., Luxembourg .	34170
Pinus S.A., Luxembourg	34153	Télédirect S.A., Luxembourg	34144
Poseidon S.A.H., Luxembourg	34159	Télédirect S.A., Luxembourg	34144
Production and Broadcasting Services S.A., Lu- xembourg	34142	Tourist Investments S.A.H., Luxembourg	34155
Production and Broadcasting Services S.A., Lu- xembourg	34142	Transcom WorldWide S.A., Howald	34162
QG S.A., Fentange	34145	Twinpart S.A., Luxembourg	34171
QG S.A., Fentange	34145	United Artists Growing Holding S.A., Luxem- bourg	34173
Real Software Lux S.A., Senningerberg	34132	Unzeit S.A.H., Luxembourg	34132
Ringer S.A., Luxembourg	34162	Valengilux S.A., Luxembourg	34156
Robeco Lux-O-Rente, Sicav, Luxembourg	34166	Wams Holding S.A., Luxembourg	34168
Sabaco International S.A., Luxembourg	34176	Westland Holding S.A., Luxembourg	34155
SCM Funds, Sicav, Luxembourg	34170	Wimvest Holding S.A., Luxembourg	34163
Siriade S.A.H., Luxembourg	34157	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	34161
SMH-LUX RMF-Fonds	34148	Zamial Invest S.A., Luxembourg	34175
Société d'Investissements Schreder Intereuropa "S.I.E." S.A., Luxembourg	34160	Zephyr Holding S.A., Luxembourg	34157

ASSURGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 68.266.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10720/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

ASSURGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 68.266.

Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2001

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Lang Raymond

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2000.

7) Par votes spéciaux, l'Assemblée décide la continuation de l'activité malgré la perte de plus de la moitié du capital social au 31 décembre 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10788/725/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

**ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. B.B.V. EQUILIBRIUM FUND SICAV.).**
Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

L'an deux mille deux, le neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée B.B.V. EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.223

constituée sous la dénomination de EQUILIBRIO INVESTMENT FUND, suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 12391.

Les statuts et la dénomination actuelle de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 28317 et en dernier lieu en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 46104.

L'assemblée est présidée par Monsieur Amedeo Dolcini, cadre, demeurant à (Mi) Melegnano.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Samina Lebrun, employée, 7, rue Thomas Edison, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Roberto Antonio Ruscio, administrateur de sociétés, I-Milan.

Le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

° Changement de la dénomination de la Société en ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV et, par conséquent, modification de l'article 3 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive envoyée en date du 22 mars 2002 (lettre recommandée) et, pour autant que de besoin, par des annonces insérées dans:

- 1) «IL SOLE 24 ORE» des 22 mars et 2 avril 2002;
- 2) «MILANO FINANZA» des 22 mars et 2 avril 2002.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence que 744.640,818 actions sur les 883.875,49 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination actuelle de la société, à savoir B.B.V. EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, en ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Dénomination. La Société a pour dénomination ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: A. Dolcini, S. Lebrun, R. Ruscio, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 134S, fol. 92, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

J. Delvaux.

(29450/208/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2002.

**REAL SOFTWARE LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. CRESUS, S.à r.l.).**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Breedewues.
R. C. Luxembourg B 25.927.

—
PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

(société absorbée)

Les membres du Conseil d'Administration de la société REAL SOFTWARE LUX S.A. constatent que leur société se propose d'être absorbée par fusion en application des articles 261 à 276 de la loi sur les sociétés par la société REAL SOLUTIONS S.A.

a)

- REAL SOFTWARE LUXEMBOURG S.A. a été constituée sous la forme d'une S.à r.l. en date du 13 mai 1987, et a porté à l'époque la raison sociale de CRESUS, S.à r.l. Suivant assemblée générale extraordinaire du 26 juin 1998, la raison sociale de la société a été modifiée en REAL SOFTWARE LUXEMBOURG S.A. et la société a été transformée d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme. Lors de la même assemblée générale extraordinaire le capital social a été porté à 1.400.000,- LUF représenté par 1.400 actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

Le siège social de la société se trouve à Z.I. Breedewues, L-1259 Senningerberg.

- REAL SOLUTIONS S.A. est une société résultant de la fusion suivant laquelle PROGET LUXEMBOURG S.A. a absorbé, dans un premier temps, PROGET FINANCE S.A. suivant assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2000. Puis dans un deuxième temps, suivant assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2001, REAL SOLUTIONS S.A. a porté son capital social de 2.000.000,- LUF à 2.334.000,- LUF et a absorbé la société REAL SOFTWARE FINANCE S.A. Son siège social se trouve à 33, rue d'Eich, 1461 Luxembourg. Son capital social est de 2.334.000,- LUF représenté par 2.334 actions de 1.000,- LUF chacune.

b) Après augmentation du capital par incorporation de réserves, le capital social de REAL SOLUTIONS sera porté de 2.334.000,- LUF à 2.404.000,- LUF soit une augmentation de 70.000,- LUF. Le rapport d'échange des deux sociétés est le suivant: il sera échangé 1.400 actions de REAL SOFTWARE LUXEMBOURG S.A. contre 70 actions de REAL SOLUTIONS S.A., soit 20 actions de REAL SOFTWARE LUXEMBOURG S.A. contre 1 action de REAL SOLUTIONS S.A.

c) Les actions seront échangées lors de l'assemblée générale extraordinaire ratifiant le présent projet de fusion.

d) Toutes les actions de la société résultant de la fusion auront droit de participer après fusion aux bénéfices et ceci dès la date de la fusion.

e) Au point de vue comptable les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 1 janvier 2002.

f) Il ne sera attribué aucun avantage particulier aux experts, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

Conformément à l'article 266 le projet de fusion a fait l'objet d'un rapport de révision.

Ce rapport de révision a entériné les décisions relatives au rapport d'échange proposé en conformité de l'article 261 sous b).

Luxembourg, le 26 février 2002.

Le Conseil d'Administration de la société absorbante

M. Sunnen / T. Dilissen / C. Kelders / M. Fontinoy / B. Van Loocke

REAL SOFTWARE N.V.

représentée par T. Dilissen

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2002, vol. 565, fol. 18, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28817/619/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2002.

UNZEIT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 75.492.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 26, case 1, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2001

Affectation du résultat: la perte de USD 29.006,52 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10644/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme,
(anc. BBV PORTFOLIO ADVISORY S.A.).
 Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 40.227.

L'an deux mille deux, le neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée BBV PORTFOLIO ADVISORY S.A., avec siège social à Luxembourg, route d'Esch n° 69, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 40.227.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de PROFESSIONAL GROUP S.A., par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 12399,

les statuts de la société et la dénomination actuelle ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par-devant le notaire instrumentaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 13663 et en dernier lieu le 29 juin 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 34659.

L'assemblée est présidée par Monsieur Amedeo Dolcini, cadre, demeurant à (Mi) I-Melegnano.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Samina Lebrun, employée, 7, rue Thomas Edison, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Roberto Antonio Ruscio, administrateur de sociétés, demeurant I-Milano.

Le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A. et, par conséquent, modification de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Modification des articles 3 et 15 des statuts de la Société afin d'y substituer l'ancienne dénomination EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND par la nouvelle dénomination ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV.

3. Suppression de l'alinéa 3 de l'article 11 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 12 des statuts afin de le compléter comme suit:

«Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.»

5. Suppression de la première phrase de l'article 14 des statuts de la Société.

6. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 18 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive envoyée en date du 20 mars 2002.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence que 4.102 actions sur les 4.102 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination de la Société afin d'adopter la dénomination de ERGO PORTFOLIO ASVISORY S.A.,

de sorte que l'article 1 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier les articles 3 et 15 des statuts de la Société afin d'y substituer l'ancienne dénomination EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND par la nouvelle dénomination ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV.

de sorte que les articles 3 et 15 auront dorénavant la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la Sicav ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissements à ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, pour l'administration et la promotion de ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.»

La société n'exercera pas une activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV et ses actionnaires ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le 3^{ème} alinéa de l'article 11 des statuts de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'ajouter, à la fin de l'article 12 des statuts, un alinéa supplémentaire ayant la teneur suivante:

«Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.»

de sorte que l'article 12 des statuts se lit désormais comme suit:

«**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou les administrateurs désigneront à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoirs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la société.

Pour autant que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit ou par fax de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la première phrase de l'article 14 des statuts de la société.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le 2^{ème} alinéa de l'article 18 des statuts de la société.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dolcini, S. Lebrun, R. Ruscio, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 134S, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

J. Delvaux.

(29451/208/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2002.

CELIFF MANAGEMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding (in liquidation).

Registered office: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.392.

DISSOLUTION

Minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on March 25, 2002

1) DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., a public limited company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, duly represented by Maître Isabelle Lebbe, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on March 5, 2002, annexed to the present minutes,

2) Claude Kremer, lawyer, residing in Luxembourg, duly represented by Maître Claire De Boeck, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on March 22, 2002, annexed to the present minutes,

acting in their capacity as sole shareholders of CELIFF MANAGEMENT CORPORATION S.A. (the «Company»), a public limited company («société anonyme») with registered office at L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, filed with the Companies' Registrar of Luxembourg under the numer B 80.392,

declare that the whole corporate capital being represented and having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, they consider themselves as validly convened and that no convening notice was necessary.

The meeting is validly constituted and thus can validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the accounts for the financial year beginning January 1, 2001 and ended October 9, 2001, date of the dissolution of the Company;

2. Discharge to the directors of the Company for the execution of their mandate until the date of the dissolution of the Company;

3. Presentation of the report of the special statutory auditor to the liquidation;

4. Discharge to be given to the liquidator and the special statutory auditor for the execution of their mandates in connection with the liquidation;

5. Closing of the liquidation;

6. Designation of the place where the books of accounts and the corporate documents will be deposited and lodged during a period of five years;

7. Indication of the measures taken for the deposit in escrow of the sums and assets due to creditors.

After due consideration, the meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

To approve the annual accounts for the financial year beginning January 1, 2001 and ended October 9, 2001, date of the dissolution of the Company.

Second resolution

To grant discharge to the directors of the Company for the execution of their mandate until the date of the dissolution of the Company.

Third resolution

To grant discharge to the liquidator and the special statutory auditor for the execution of their mandates in connection with the liquidation of the Company.

Fourth resolution

To close the liquidation.

Fifth resolution

To set the place where the account-books and the corporate documents shall be deposited and lodged during a period of five years in DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Sixth resolution

That the measures to be taken regarding the deposit in escrow of the assets undeliverable to creditors are as follows: the assets and sums due to creditors are deposited on a bank account opened in the name of the Company within DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG in Luxembourg under the number: 1-151/9309/510.

Luxembourg, March 25, 2002.

I. Lebbe
representing
DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

C. De Boeck
representing
C. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30182/250/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

**KIELEC, Société Anonyme,
(anc. A. & J. DOSSCHE (LUXEMBOURG) S.A.).**
Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.798.

L'an deux mille deux, le quinze mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A. & J. DOSSCHE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg, le 11 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 8 juillet 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Francine Moniot, employée privée, demeurant à F-Ugny.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Anne Christine Mathieu, comptable privée, demeurant à B-Habbay-la-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société pour lui conférer celle de KIELEC.

2. Changement de la durée de la société.

3. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

4. Changement de l'objet social de la société pour lui conférer la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

5. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

6. Adoption de l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société A. & J. DOSSCHE (LUXEMBOURG) S.A., avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

7. Suppression de la valeur nominale des actions.

8. Conversion du capital souscrit de la société de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

9. Fixation du capital autorisé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

10. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour les adapter à la nouvelle situation du capital social.

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société pour lui conférer celle de KIELEC.

Deuxième résolution

La société ayant été constituée pour une durée de trente ans (30) à partir du jour de la constitution, l'assemblée décide de conférer à la société désormais une durée illimitée.

Troisième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KIELEC.

Cette société aura son siège à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société KIELEC avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Septième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en euros, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet au 1^{er} janvier 2002, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à six cent vingt mille euros (620.000,- EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 5 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du 15 mars 2002 autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Moniot, A. C. Mathieu, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 mars 2002, vol. 465, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 avril 2002.

A. Lentz.

(30595/221/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

KIELEC, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 32.798.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 avril 2002.

A. Lentz.

(30596/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

PEINTURES ET DECORS MEYERS CLAUDE.

Siège social: L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 57.239.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10726/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

ICN RUSSIAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand, on the thirty-first of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ICN PHARMACEUTICALS, INC., a company incorporated under the laws of United States, having its registered office at 3300 Hyland Avenue, Costa Mesa, CA 92626,

here represented by Mr Patrick Van Hess, jurist, residing at Messancy, Belgium by way of a proxy given under private seal;

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a «société à responsabilité limitée», the articles of which it has established as follows:

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of ICN RUSSIAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Art. 6. The company's capital is set at Euros 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares of Euros 25.- (twenty-five Euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are

convened by registered letters to a second meeting with at least thirty days notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2000.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by ICN PHARMACEUTICALS, INC., a company incorporated under the laws of United States, having its registered office at 3300 Hyland Avenue, Costa Mesa, CA 92626.

All the shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of Euros 12,500.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an unlimited duration:

Mr Tom Stankovitch, manager, residing at 3300 Hyland Avenue, Costa Mesa, CA 92626.

The manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The company shall have its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ICN PHARMACEUTICALS, INC., une société de droit de les Etats-Unit, ayant son siège social à 3300 Hyland Avenue, Costa Mesa, CA 92626,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparaisant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ICN RUSSIAN HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à euros 12.500,- (douze mille cinq cent euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de euros 25,- (vingt-cinq) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées avec un préavis d'un mois au moins et tenue dans un délai de trois mois à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2000.

Souscription - Libération

La totalité des parts a été souscrite par la société ICN PHARMACEUTICALS INC., une société de droit de les Etats-Unis, ayant son siège social à 3300 Hyland, Costa Mesa, CA 92626, prédésignée.

Toutes les parts ainsi sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de euros 12.500,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Tom Stankovitch, gérant, demeurant à 3300 Hyland, Costa Mesa, CA 92626.

Le gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 65, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2000.

J. Elvinger.

(65658B/211/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2000.

PRODUCTION AND BROADCASTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 52.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(10688/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

PRODUCTION AND BROADCASTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 52.983.

Les comptes annuels au 16 octobre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(10689/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

MMC, S.à r.l., MAIN MARKET COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.126.

L' an deux mille deux, le vingt-huit janvier.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, des associés de la société anonyme à responsabilité limitée S.à r.l. MAIN MARKET COMPANY, (MMC, S.à r.l.) ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 65.126.

L'assemblée est ouverte et présidée par Madame Charlotte Lottin, employée privée, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Daniel Salasca, employé privé, demeurant à Royan (France).

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Le bureau constate:

1.- que tous les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et les associés présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal,

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées à l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les associés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Acceptation de la démission d'un gérant et nomination d'un nouveau gérant.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du gérant:

- Monsieur Michel Messina.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveau gérant:

- Monsieur Daniel Salasca, employé privé, demeurant à Royan (France).

Son mandat expirera à l'assemblée statutaire en 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne, ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10634/505/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2002.

INTERNATIONAL FASHION FACTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 24, rue Wurth-Paquet.
R. C. Luxembourg B 54.558.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10727/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

INTERLAMPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.371.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10728/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

TELEDIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.816.

—
Les comptes annuels au 16 octobre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(10690/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

TELEDIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.816.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

(10691/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

ELECTRO SERVICE BETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 52, rue de Tétange.
R. C. Luxembourg B 41.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10729/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

DECO PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondcrange, 14, op der Blach.
R. C. Luxembourg B 69.352.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10730/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.338.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour LUXICAV CONSEIL S.A., Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature / Signature

(10796/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

QG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 77.674.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10718/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

QG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 77.674.

—
Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 septembre 2001

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Flandroit Pierre-Yves
Après lecture du rapport du commissaire aux comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10786/725/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

DECO COLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op der Blach.
R. C. Luxembourg B 42.122.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10731/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

EOSINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.266.

—
Le contrat de domiciliation conclue le 23 mars 2000 entre la Société anonyme EOSINT S.A. et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

BANQUE INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2002, vol. 563, fol. 86, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10845/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

LAPPERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 54.010.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10719/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

LAPPERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 54.010.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 septembre 2001

Après avoir examiné les comptes annuels au 31 mars 2001, l'Assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Les rapports du Conseil d'Administration ainsi que du commissaire aux comptes sont acceptés.

2) Le bilan et comptes Pertes et Profits au 31 mars 2001 sont approuvés.

3) L'Assemblée décide que:

- le bénéfice s'élevant à LUF 1.064.603,- est reporté à nouveau.

4) L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10787/725/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

COLBEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6682 Merttert, 5, rue de Mompach.
R. C. Luxembourg B 36.040.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10732/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

SPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.200.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en date du 20 décembre 2001

1^{ère} résolution:

Selon la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2001, l'Assemblée prend acte, d'une part, de la démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et ratifie la cooptation de Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant et, d'autre part, de la démission de Monsieur Virgilio Ranalli de sa fonction d'administrateur et ce, sans pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois.
Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

2^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet au 31 décembre 2001, de Messieurs Alessandro Jelmoni, Eliseo Graziani et Mario Iacopini de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortant pour l'exercice de leur fonction.

3^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société, en remplacement des Administrateurs sortant:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Stefano Cicarello, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2002.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10802/024/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2002.

SPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.200.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 14 décembre 1999 entre la Société anonyme SPIN S.A., et la Société Anonyme BANCA INTESA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été résilié en date du 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001.

BANQUE INTESA INTERNATIONAL S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10800/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2002.

SPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.200.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration
de la société en date du 12 novembre 2001*

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de transférer, avec effet au 31 décembre 2001, le siège de la Société de la manière suivante:

A biffer: 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

A inscrire: 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10801/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2002.

CAR ACOUSTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.304.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

GEFCO S.A.

Signature

(10734/725/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

PARSIFAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Conversion du capital en euros.
5. Augmentation du capital.
6. Divers.

(02102/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.100.

Dividend notice

At the Annual General Meeting of Shareholders held on 29 April 2002, the proposal was approved to pay a dividend of USD 0.25 per share on or after the 17 May 2002 to shareholders of record at the close business on 10 May 2002 and to holders of bearer shares upon presentation of coupons n° 5 at one of the following Paying Agents:

BANQUE PRIVEE EDMOND

FORTIS BANK N.V.

DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Rokin 55

Société Anonyme

NL-1000 AE Amsterdam

20, boulevard Emmanuel Servais

L-2535 Luxembourg

From 13 May 2002, the shares will be quoted ex-dividend on Luxembourg Stock Exchange and Amsterdam Stock Exchange.

For ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND

The Paying Agents

(02109/755/19)

SMH-LUX RMF-FONDS, Fonds Commun de Placement.

Auflösung des Sondervermögens

Der Verwaltungsrat der SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Sondervermögens SMH-LUX RMF-Fonds (die «Verwaltungsgesellschaft»), das am 1. Juni 1995 gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 19. Juli 1991 über Organismen für gemeinsame Anlagen, deren Anteile nicht zum öffentlichen Vertrieb bestimmt sind, gegründet wurde, hat beschlossen, entsprechend der Anweisung des alleinigen Anteilhabers des Fonds, der NÜRNBERGER LEBENSVERSICHERUNG AG, das A Sondervermögen SMH-LUX RMF-Fonds mit Wirkung zum 20. April 2001 aufzulösen.

(02296/250/11)

Die Verwaltungsgesellschaft.

DEUTSCHE WOHNEN AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: Eschborn.

Die DEUTSCHE WOHNEN AG, Eschborn, lädt die Aktionäre der Gesellschaft hiermit zu der am Donnerstag, den 20. Juni 2002 um 10.30 Uhr im Taunustor Conference-Center in Frankfurt am Main (Taunustor 2, 60311 Frankfurt am Main) stattfindenden

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

ein.

Tagesordnung:

1. Vorlage des festgestellten Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2001, des Konzernabschlusses zum 31. Dezember 2001 und des Berichts über die Lage der Gesellschaft und des Konzerns mit dem Bericht des Aufsichtsrates.
2. Verwendung des Bilanzgewinns
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, für das Geschäftsjahr 2001 den zur Verfügung stehenden Bilanzgewinn von EUR 40.000.000,- zur Ausschüttung einer Dividende von EUR 10,- je Aktie auf das aus 4.000.000 Stück Aktien bestehende Grundkapital zu verwenden.
3. Entlastung des Vorstandes für das Geschäftsjahr 2001
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, Entlastung zu erteilen.
4. Entlastung des Aufsichtsrates für das Geschäftsjahr 2001
Vorstand und Aufsichtsrat schlagen vor, Entlastung zu erteilen.
5. Beschlussfassung über die Vergütung der Aufsichtsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2002
Der Vorstand schlägt vor, die auf der Hauptversammlung 2001 beschlossene Vergütung den Mitgliedern des Aufsichtsrates auch für das Geschäftsjahr 2002 zu gewähren.
6. Wahl des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 2002
Der Aufsichtsrat schlägt vor, die KPMG Deutsche Treuhand-Gesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Frankfurt am Main, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2002 zu bestellen.

Teilnahme

Zur Teilnahme an der Hauptversammlung, zur Ausübung des Stimmrechts und zur Stellung von Anträgen sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die sich spätestens am dritten Tag vor der Hauptversammlung bei der Gesellschaft angemeldet haben. Das Stimmrecht kann in der Hauptversammlung auch durch einen Bevollmächtigten, z.B. durch die depotführende Bank, eine Vereinigung von Aktionären oder eine andere Person nach Wahl, ausgeübt werden.

Geschäftsberichte

Geschäftsberichte für das Jahr 2001 können bei den Depotbanken angefordert werden.
Eschborn, im Mai 2002.
(02104/755/35)

*Der Vorstand.***IMMODOLUX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 20.403.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
 4. Divers.
- (02210/000/14)

*Le Conseil d'Administration.***ARECO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 17.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mai 2002 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 8 mai 2002 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurants à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(02124/000/17)

Le Conseil d'Administration.

KAMEN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 19.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2002 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 2 mai 2002 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(02209/000/17)

Le Conseil d'Administration.

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.714.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Décision de prononcer la dissolution de la société
6. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
7. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} avril 2002 jusqu'à la date de la mise en liquidation
8. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs
9. Divers.

I (02094/795/21)

Le Conseil d'Administration.

FINAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.159.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 mai 2002 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

I (02127/806/15)

Le Conseil d'Administration.

EDM INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.523.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of EDM INTERNATIONAL will be held at the registered office of the fund on *May 28, 2002* at 9.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2001;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of EDM INTERNATIONAL the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02103/755/24)

The Board of Directors.

CPR UNIVERSE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.553.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *28 mai 2002* à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2001
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (02117/755/26)

Le Conseil d'Administration.

G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.712.

Die Aktionäre der G & P SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *29. Mai 2002* um 15.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (02125/755/24)

Der Verwaltungsrat.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 27 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02122/546/18)

Le Conseil d'Administration.

EXPERTISE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 60.370.

Da die erste Ausserordentliche Generalversammlung der Anteilhaber vom 30. April 2002 das Anwesenheitsquorum von 50% nicht erreicht hat, werden die Anteilhaber der EXPERTISE SICAV hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber am 11. Juni 2002 am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen um 11.30 Uhr (Luxemburger Ortszeit) eingeladen.

Tagesordnung:

- TOP 1 Bericht des Verwaltungsrats über die Gründe der Liquidation der Expertise Sicav
- TOP 2 Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Expertise Sicav
- TOP 3 Entlastung des Verwaltungsrats
- TOP 4 Bestellung des Liquidators / Abwicklers
- TOP 5 Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile. Die erste außerordentliche Generalversammlung vom 30. April 2002 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser Versammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile getroffen werden.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Anteilhaber von in Wertpapierdepots gehaltenen Anteilen ihre Anteile durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens 5 Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle am Tage der Versammlung nachweisen. Anteilhaber, die an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 6. Juni 2002 anzumelden.

I (02315/755/28)

Der Verwaltungsrat.

MPC COMPETENCE SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 68.081.

Die Aktionäre der MPC COMPETENCE SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 28. Mai 2002 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (02126/755/24)

Der Verwaltungsrat.

HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 83.256.

Die Aktionäre der HPM INVEST SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 28. Mai 2002 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im Mai 2002.

I (02130/755/25)

Der Verwaltungsrat.

PINUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.819.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2002 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- Affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- Divers.

I (02132/817/18)

*Le Conseil d'Administration.***STONEHENGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.539.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 3 juin 2002 à 18.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (02133/550/19)

*Le Conseil d'Administration.***FINHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.519.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 3 juin 2002 à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (02134/550/19)

*Le Conseil d'Administration.***AUDIOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.301.

Les actionnaires de la société anonyme AUDIOLUX sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi, le 4 juin 2002 à 12.00 heures, au siège social, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 792.500,- pour le ramener de EUR 34.112.000,- à EUR 33.319.500,- par l'annulation de 31.700 actions propres détenues par la Société elle-même, augmentation du poste «Autres ré-

- erves» de EUR 36.884.326,91 à EUR 43.636.889,41 par affectation des montants résultant de la réduction du capital de EUR 792.500,- et du transfert du poste «Réserve pour actions propres» de EUR 5.960.062,50.
2. Réduction du poste «Autres réserves» de EUR 43.636.889,41 à EUR 37.676.826,91 à concurrence de la valeur comptable des 31.700 actions propres annulées soit EUR 5.960.062,50, en contrepartie de l'annulation du poste «Actions propres» à l'actif du bilan pour le même montant de EUR 5.960.062,50.
 3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
 4. Prolongation du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans et modification afférente du septième alinéa de l'article 3 des statuts.
 5. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour jeudi, le 30 mai 2002 au plus tard, auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT ou de la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques jeudi, le 30 mai 2002 au plus tard.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour le Conseil d'administration

F. Tesch

Président

I (02311/000/32)

AVANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2002 à 15.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02140/005/15)

Le Conseil d'Administration.

TOURIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.784.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02144/005/15)

Le Conseil d'Administration.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.185.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02169/029/18)

Le Conseil d'Administration.

FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 27 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02170/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SUNLITE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 27 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02171/029/18)

Le Conseil d'Administration.

VALENGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02178/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SIRIADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02179/795/14)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02180/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02181/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN FASHION GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 32.930.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 12. Juni 2002 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung von 12. April 2002 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

I (02182/795/14)

Der Verwaltungsrat.

INTERLEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juin 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02183/795/14)

Le Conseil d'Administration.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 9 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02184/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 9 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02185/795/14)

Le Conseil d'Administration.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02186/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FALCON OIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 28.738.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Décision de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
2. Conversion, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, du capital social actuellement exprimé en BEF en euros.
3. Augmentation, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, du capital dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
4. Suppression, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
5. Adaptation, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, de l'article 5, alinéa 1 des statuts.
6. Divers.

I (02188/595/18)

Le Conseil d'Administration.

POSEIDON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.338.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02202/506/15)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu mardi, le 4 juin 2002 à 11.00 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des «Rapport de gestion» et «Rapport consolidé de gestion» de l'exercice 2001;
2. Lecture des rapports du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2001;
4. Affectation du bénéfice;
5. Décharge aux administrateurs;
6. Nominations statutaires;
7. Désignation du réviseur d'entreprises;
8. Indemnités des administrateurs;
9. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
10. Divers.

ainsi qu'à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le même jour, à 11.45 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de EUR 2.780.175,- pour le ramener de EUR 62.625.000,- à EUR 59.844.825,- par l'annulation de 111.207 actions propres détenues par la Société elle-même, réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de EUR 278.017,50, augmentation du poste «Autres réserves» de EUR 82.446.725,64

à EUR 110.058.192,50 par affectation des montants résultant de la réduction du capital de EUR 2.780.175,- de la réduction de la réserve légale de EUR 278.017,50 et du transfert du poste «Réserve pour actions propres» de EUR 24.553.274,36.

2. Réduction du poste «Autres réserves» de EUR 110.058.192,50 à EUR 85.504.918,14 à concurrence de la valeur comptable des 111.207 actions propres annulées, soit EUR 24.553.274,36, en contrepartie de l'annulation du poste «Actions propres» à l'actif du bilan pour le même montant de EUR 24.553.274,36.
3. Modification afférente des premier et cinquième alinéas de l'article 3 des statuts.
4. Prolongation du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans et modification afférente du septième alinéa de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées vendredi, le 31 mai 2002 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

F. Tesch

Président

I (02312/000/44)

ALENA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav ALENA INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 28 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02207/755/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA "S.I.E." S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.138.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA "S.I.E." S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 24 mai 2002 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation d'acquérir et de vendre des actions propres.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard Prince Henri à Luxembourg.

I (02299/000/20)

Le Conseil d'Administration.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav HOTTINGER INTERNATIONAL FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02208/755/22)

Le Conseil d'Administration.

WOHNBAU KAISER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxembourg B 39.789.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. Juni 2002 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung von 8. April 2002 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

I (02218/795/14)

Der Verwaltungsrat.

MILlicom INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 4.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2001.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2001.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2001.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2001.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.
9. Miscellaneous.

and that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 4.30 p.m. to consider the following resolutions:

1. To receive the report of the Board of Directors concerning the proposal to renew the permission and authority given by the articles of incorporation to the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the Company's authorised share capital for a further period of five years.
2. To renew the permission and authority given by the articles of incorporation to the Board of Directors to increase the share capital within the limits of the Company's authorised share capital for a further period of five years.

Participation in the annual general meeting and the extraordinary general meeting is reserved for shareholders who file their intention to attend the annual general meeting by mail to Véronique Mathieu, MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than May 24, 2002 at 5.00 p.m.

May 3, 2002.

I (02317/267/40)

The Board of Directors.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 2002 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 avril 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02219/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.496.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 31 mai 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02298/534/16)

Le Conseil d'Administration.

TRANSCOM WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of TRANSCOM WORLDWIDE S.A. (the «Company») will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 3.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the accounts at 31st December 2001.

2. To approve the accounts for the year ended 31st December 2001.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2001.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2001.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Participation in the annual ordinary general meeting is reserved for shareholders who file notice of their intention to attend the annual ordinary general meeting by mail to the registered office of the Company; TRANSCOM WORLDWIDE S.A., 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, Telephone: + 352 40 41 21 024, Fax: + 352 40 14 21 500 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or send an authorized representative shall request a power of attorney from FISCHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103 21 Stockholm, Sweden, which must be sent to TRANSCOM WORLDWIDE S.A., 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg, Telephone: + 352 40 41 21 024, Fax: + 352 40 14 21 500 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m. Such holders of Swedish Depository Receipts who have registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to have a right to participate in the proceedings of the annual ordinary general meeting. Such registration must be completed no later than by Friday, May 17, 2002.

May, 2002

I (02318/267/34)

The Board of Directors.

WIMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.352.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 30 mai 2002 à 10.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02314/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 8.833.

Notice to bearer shareholders

The Board of Directors is pleased to inform you that on 5 April 2002 it has approved a merger proposal (the «Merger Proposal») describing the terms and conditions of the mergers by way of absorption of CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL SMALL COMPANIES FUND («CIGSCF»), CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL HIGH YIELD FUND («CIGHYF»), CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL BOND FUND («CIGBF») and CAPITAL INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITIES FUND («CIEEF») (each an «Absorbed Entity») by CAPITAL INTERNATIONAL FUND (the «Company») (collectively, the «Merger»).

The Merger Proposal will be published in the Mémorial on or around 10 June 2002 and will be available as of the same date upon request at the Company's registered office free of charge. The Merger will be effective on the date to be determined by, and subject to the approval of, an Extraordinary General Meeting of the shareholders of each of the Absorbed Entities (the «Merger Effective Date»), expected to be 12 July 2002.

For the purpose of the Merger, the Company must be transformed into an umbrella SICAV with several portfolios of assets with specific investment policies (each a «Fund») and such transformation will be effective on 31 May 2002 (the «Restructuring Effective Date»), subject to the approval of an Extraordinary Shareholders Meeting of the Company.

In addition to five Funds replicating the respective investment objectives and policy of each Absorbed Entity and the Company, two new Funds are expected to be set up in the near future, namely CIF EUROPEAN GROWTH AND INCOME FUND and CIF US EQUITIES FUND, as described in more detail in the Company's draft revised prospectus (the «Prospectus») which can be obtained upon request at the Company's registered office free of charge. Additional Funds may be set up over time.

The Board of Directors is convinced that the contemplated restructuring will offer significant advantages in terms of investment opportunities as investors will have access to the global investment strengths of CAPITAL INTERNATIONAL S.A. («CISA») and its affiliates through a single umbrella SICAV, offering in particular conversion facilities among the Funds. Economies of scale and operating efficiencies will also be achieved through the creation of a single platform. In addition, new facilities will be offered to investors, such as additional payment and reporting currencies.

A detailed description of the whole restructuring can be obtained upon request at the Company's registered office free of charge.

The above restructuring requires the holding of an Extraordinary Shareholders Meeting to vote on changes to the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), such changes being the sole item on the agenda of the said meeting. Such meeting will be held on 29 May 2002 at 2.00 p.m. CET at the registered office of the Company. A restated version of the Articles highlighting all the proposed changes can be obtained upon request at the Company's registered office free of charge.

The purpose of the major changes made to the Prospectus and to be reflected in the Articles are as follows:

1. Creation of the following seven Funds:
 - CIF GLOBAL EQUITIES FUND into which the assets and liabilities contained in the Company prior to its transformation into an umbrella SICAV will be allocated on the Restructuring Effective Date;
 - CIF GLOBAL BOND FUND which will be launched on the Merger Effective Date in order to absorb the assets and liabilities of CIGBF;
 - CIF EUROPEAN EQUITIES FUND which will be launched on the Merger Effective Date in order to absorb the assets and liabilities of CIEEF;
 - CIF GLOBAL HIGH YIELD FUND which will be launched on the Merger Effective Date in order to absorb the assets and liabilities of CIGHYF;
 - CIF GLOBAL SMALL COMPANIES FUND which will be launched on the Merger Effective Date in order to absorb the assets and liabilities of CIGSCF;
 - CIF EUROPEAN GROWTH AND INCOME FUND, a new Fund which will be launched at such date as will be determined by the Board of Directors;
 - and
 - CIF US EQUITIES FUND, a new Fund which will be launched at such date as will be determined by the Board of Directors.
2. the change of the denomination currency of all of the Company's Shares into Euros;
3. a stock division of CIF GLOBAL EQUITIES FUND by dividing the net asset value per Share of CIF GLOBAL EQUITIES FUND by twenty, resulting in the number of Shares held by each shareholder being increased twenty times;
4. the change of the Company's dividend policy resulting in that the Company will no longer distribute any dividend, the Board of Directors believing that income accumulation better suits the investment goals of a majority of investors and potential investors;
5. the conversion of all the bearer Shares into registered Shares in accordance with a procedure detailed in publications to be made in due course in the Mémorial and newspapers to be determined by the Board of Directors of the Company;
6. the possibility to pay the subscription price in authorised Payment Currencies and the availability of the Net Asset Value per Share of the various Classes in every Fund in those authorised Payment Currencies (being: CHF, EUR, GBP and USD as of the Restructuring Effective Date);
7. the creation of a new Class of Shares («Class Y») in every Fund as listed above. Class Y Shares will be designed particularly for investors holding several accounts managed by the Capital Group and not qualifying as institutional investors for the purpose of article 108 of the Luxembourg Law of 30 March 1988 on collective investment undertakings, as amended by the Luxembourg law of 17 July 2000. The Company will not apply any management fee to Class Y Shares and investments in such Shares will not be subject to any minimum amount but to the entering into of a separate fee agreement between each investor and the relevant fund's investment advisor.

The meeting will validly deliberate provided that at least one half of the capital is represented and resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

In order to vote at the meeting:

- the holders of bearer Shares must deposit their Shares not later than Monday 27 May 2002 either at the registered office of the Company, or in any bank or financial institution acceptable to the Company. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the meeting or any adjournment thereof;
- shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, attn Mr Jean-Florent Richard, Fax: (+352) 46 26 85 825 voting in favour of the proposed changes, at the latest on Monday 27 May 2002. Proxy forms can be obtained from the registered office. A person appointed as a proxy need not be a holder of Shares in the Company. The lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the meeting if he decides to do so.

Shareholders who do not agree with any of the changes made to the Prospectus and/or to be made to the Articles may obtain the redemption of their Shares free of any charges during a one-month period from the date of this publi-

cation. In that case, shareholders should deliver their bearer Share certificates with all unmatured coupons attached thereto together with their redemption order to J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

Your Board of Directors is convinced that the restructuring is in your best interest and recommends that you participate in the Extraordinary General Meeting and vote positively.

I (02339/755/94)

The Board of Directors.

SUNDAY MORNING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 63.540.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 31 mai 2002 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02316/534/16)

Le Conseil d'Administration.

CATERING INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.656.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des bilans et des comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1999 et 2000.
2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros.
5. Elections statutaires.
6. Transfert du siège social de la société.
7. Divers.

I (02340/029/17)

Le Conseil d'Administration.

CAR BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.171.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi 27 mai 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.
2. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros.
5. Elections statutaires.
6. Transfert du siège social de la société.
7. Divers.

I (02341/029/17)

Le Conseil d'Administration.

OLRAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.102.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, le 21 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02379/000/19)

Le Conseil d'Administration.

ROBECO LUX-O-RENTE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.779.

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on Thursday, 30 May 2002 at the offices of the Company, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at 14.00 hours.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2001
3. Consideration and approval of the profit appropriation
4. To give discharge to the members of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform RABO ROBECO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg in writing of their intention not later than 20 May 2002.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken with a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 2001 may be obtained at the registered office of the Company, at the offices of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and at the offices of ROBECO and the member banks of RABOBANK NEDERLAND.

Luxembourg, 17 April 2002.

II (01557/755/24)

The board of directors.

HOLDOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.815.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 mai 2002 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01573/534/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.211.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers.

II (01584/657/14)

SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mai 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers.

II (01585/657/13)

L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2002 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01723/806/15)

Le Conseil d'Administration.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.887.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 20 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01783/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CHASSELAS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2002 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- Affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- Divers.

II (01739/817/18)

Le Conseil d'Administration.

LINEAPIU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- divers.

II (01815/817/18)

Le Conseil d'Administration.

WAMS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.874.

Le conseil d'administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 22 mai 2002 à 11.30 heures à Luxembourg au siège social de la société où seront discutés les points inscrits à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.
2. Examen, approbation des bilans, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001; affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-Délégué et au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001.
4. - Election des nouveaux Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- Autoriser l'élection d'un Administrateur-Délégué par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- Election du nouveau Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
5. Divers.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Directeur

Directeur

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Directeur

II (01871/000/23)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2002 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Suppression de la valeur nominale des actions
5. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 61.973,38 euros représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale
6. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et de s'occuper de leur publication
7. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
8. Divers

II (01821/795/21)

Le Conseil d'Administration.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01823/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MC PREMIUM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.826.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 17 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
- Décharge aux Administrateurs.
- Ratification de la cooptation de Messieurs Philipp Leibundgut et Gustav Stenbolt en remplacement de Messieurs Neville Louis Arragon Cook et Yves Burrus.
- Démission de Madame Uranga.
- Réélection de ERNST & YOUNG, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.
- Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 6 mai 2002 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (01896/755/25)

Le Conseil d'Administration.

TALENTA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 75.210.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 17 mai 2002 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2001.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01890/528/16)

Le Conseil d'Administration.

SCM FUNDS.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.241.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company at 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg on 20 May 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accrual as of 31 December 2001.
3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 31 December 2001.
4. Ratification of the co-option of Mr Serge d'Orazio in replacement of Mr Rafik Fischer.
5. Re-election of the Directors and of the Authorised Auditor for the ensuing year.
6. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for May 13, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,
43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01898/755/24)

By order of the Board of Directors.

SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01915/029/18)

Le Conseil d'Administration.

34171

TWINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.761.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2002 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2001
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats
3. Décharge aux organes sociaux
4. Elections statutaires
5. Divers

Luxembourg, le 17 avril 2002.

II (01911/535/16)

Pour le Conseil d'Administration.

GEMMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.621.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01917/029/19)

Le Conseil d'Administration.

CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 8.722.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), Sicav will be held at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 17 May 2002 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor.
2. To approve the balance sheet and the profit and loss account for the year ended 31 December 2001 and to consider declaration of dividends.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended 31 December 2001.
4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 17 May 2002, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

II (01956/755/25)

The Board of Directors.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, avenue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01965/029/19)

Le Conseil d'administration.

MONTROC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (01966/029/19)

Le Conseil d'administration.

CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.023.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CDC INTERNATIONAL FUND qui se tiendra au siège social de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, le 17 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001; affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la Sicav, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (02034/755/23)

Le Conseil d'Administration.

34173

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01967/029/18)

Le Conseil d'administration.

UNITED ARTISTS GROWING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 76.845.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01969/029/19)

Le Conseil d'administration.

AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.361.

Convening notice for the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders, which will take place at the registered office on May 17, 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Directors and of the Auditor
2. Approval of the balance sheet as at December 31, 2001 and the profit and loss account for the period from January 1, 2001 to December 31, 2001
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Election or re-election of the Directors and of the Auditor until the next Annual General Meeting
5. Liquidation proposal: status
6. Miscellaneous

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to express their intention to participate at the meeting at least five days before the meeting at the depositary of their shares.

The meeting is not subject to any quorum requirements and the resolutions may be passed by simple majority of the votes of the present or represented shareholders.

For the Board of Directors

AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST

II (02147/755/23)

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.091.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01970/029/19)

Le Conseil d'administration.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02020/696/14)

Le Conseil d'Administration.

FIM GROUP ASSETS L1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.021.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le vendredi 17 mai 2002 à 9.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination de la société en FORTIS AG FUND L1; à cet effet, modification de l'article 1 des statuts;
2. Fixation du capital minimum de la société à celui prévu par la loi; à cet effet, modification des articles 5 §1 et 28 §2 des statuts;
3. Correction de forme des articles 7 §4 et §6 et 30 §6 des statuts;
4. Divers.

Les actionnaires pourront prendre connaissance du texte des modifications et des nouveaux statuts proposés sur simple demande au siège de la société.

Conformément à l'article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée à l'Assemblée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

II (02043/584/25)

Le Conseil d'Administration.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.491.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2002 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02021/696/16)

Le Conseil d'Administration.

CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2002 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
5. Divers.

II (02022/696/15)

Le Conseil d'Administration.

ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mai 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02023/696/14)

Le Conseil d'Administration.

COFINEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.997.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02025/696/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.563.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 mai 2002* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02024/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SABACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.417.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 mai 2002* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02026/696/17)

Le Conseil d'Administration.

MYVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.606.

Avis de convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de ladite société qui se tiendra le *17 mai 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02148/584/15)

Le Conseil d'Administration.
